



Championnat départemental de tir en salle

Tir sélectif avec phases finales

Règlement 2024



1 – Organisation

- La participation au Championnat Départemental salle est exclusivement réservée aux archers licenciés dans les Clubs et Compagnies des Hauts-de-Seine. Elle requiert la lecture complète et l'acceptation sans réserve du présent règlement.
- Le championnat est organisé sur 2 week-ends différents, les archers étant répartis suivant leur catégorie, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Catégories	Arc	Date et lieu
Toutes les catégories adultes	Arc nu	Dimanche 28 janvier 2024 Suresnes
Toutes catégories jeunes	Arc nu	Samedi 20 janvier 2024 Fontenay aux Roses
U13 et U15	Arc classique	Samedi 20 janvier 2024 Fontenay aux Roses
U18 U21	Arcs classiques	Dimanche 21 janvier 2024 Fontenay aux Roses
U15, U18 et U21	Arcs à poulies	Samedi 20 janvier 2024 Fontenay aux Roses
Seniors 1-2-3	Arcs à poulies	Dimanche 28 janvier 2024 Suresnes
Seniors 1-2-3	Arcs classique	Samedi 27 janvier 2024 Suresnes

2- Sélection

2.1 – Classement départemental et sélection des archers

- Pour être classé et retenu pour le championnat départemental, l'archer doit figurer au classement départemental, affiché sur le site Internet du Comité Départemental (extraction du classement national), établi sur la base des trois meilleurs scores obtenus en compétitions sélectives et deux pour les catégories « jeunes ».
- Pour chaque catégorie, le classement départemental est arrêté le mercredi 10 janvier 2024 pour le championnat départemental jeunes, et le mercredi 17 janvier 2024 pour le championnat départemental adultes.

Championnat départemental de tir en salle

Tir sélectif avec phases finales

Règlement 2024

2.2- Quotas

Il n'y a **pas** de quota pour le Championnat Départemental Adultes sans viseur.

Catégories	Hommes	Femmes
Arc classique : U13	4	4
Arc classique : U15	10	6
Arc sans viseur : jeunes	4	4
Arc classique : U18	16	8
Arc classique : U21	10	6
Arc à poulies : U15, U18 et U21	4	4
Catégories	Hommes	Femmes
Arc classique : S1	10	6
Arc classique : S2	10	6
Arc classique : S3	4	4
Arc à poulies : S1	4	4
Arc à poulies : S2	8	4
Arc à poulies : S3	4	4

Attention : les quotas sont susceptibles d'évoluer en fonction du nombre d'inscriptions par catégories.

2.3- Pré-inscription

Tout archer souhaitant participer au championnat départemental doit :

- se préinscrire sur le site du comité départemental des Hauts-de-Seine, **au plus tard** :
 - le 10 janvier 2024, pour les catégories tirant les 20 et 21 janvier 2024 ;
 - le 17 janvier 2024, pour les catégories tirant les 27 et 28 janvier 2024.
- adresser le règlement de la somme de 5,00 € à l'organisateur, **au plus tard (le cachet de La Poste faisant foi)** :
 - le 13 janvier 2024, pour les catégories tirant les 20 et 21 janvier 2024 ;
 - le 20 janvier 2024, pour les catégories tirant les 27 et 28 janvier 2024.

En l'absence de règlement, la pré-inscription ne sera pas prise en compte.

En cas de non-sélection, l'archer sera remboursé des frais d'inscription.

ATTENTION : tout archer préinscrit et sélectionné qui ne se présentera pas au championnat départemental, s'il n'est pas en mesure de présenter une justification **valable** (après étude par le Comité Départemental 92), **ne sera pas remboursé et ne pourra pas participer au championnat départemental salle de l'année suivante.**



Championnat départemental de tir en salle Tir sélectif avec phases finales Règlement 2024



3 – Engagement à participer à l'intégralité de la compétition

Par le simple acte de se préinscrire, l'archer s'engage à participer à l'intégralité de la compétition, ce qui comprend les phases de qualification, ainsi que les phases finales, pour le cas où il y aurait au moins deux archers sélectionnés dans sa catégorie.

Tout archer qui ne participera pas à l'intégralité de la compétition n'apparaîtra pas dans le classement du championnat départemental, et ne pourra pas participer au Championnat Départemental salle de l'année suivante.

Précisions quant à l'organisation des phases finales :

- Pour les catégories au sein desquelles seul un archer est sélectionné, le titre de champion départemental est acquis à l'issue du tir de classement.
- Pour les autres catégories, l'organisateur (en accord avec le Comité Départemental 92) aura défini un nombre d'archers retenus pour les phases finales, au moins égal à deux. En cas de désistement, un archer dont le classement se situe au-delà de ce nombre de places ne peut pas prétendre participer aux phases finales.

4 – Déroulement des tirs et blasons

4.1 – Déroulement du Championnat Départemental :

1/ Un tir de classement (sélectif) a lieu le matin, il est constitué d'un tir de deux séries de dix volées de trois flèches.

2/ Des phases finales sont tirées l'après-midi pour toutes les catégories au sein desquelles au moins deux archers ont été sélectionnés pour les tirs de classement :

- **par sets** pour les catégories arc classique et arc sans viseur
- **par points** pour les catégories arc à poulies

La liste des archers sélectionnés sera affichée sur le site Internet du Comité Départemental (<http://tiralarc92.com>) avant le week-end du championnat, puis au greffe du championnat, et permet à chaque archer de prendre connaissance du nombre d'archers sélectionnés dans sa catégorie.

Championnat départemental de tir en salle

Tir sélectif avec phases finales

Règlement 2024

4.2 – Blasons

Les blasons suivants sont utilisés pour le tir de classement et pour les phases finales :

Arcs et Catégories	Tirs de classement	Finales
Arc classique : U13 et U15	Trispot de 60 cm	Trispot de 60 cm
Arc sans viseur : U18 (scratch jeunes)	Trispot de 60 cm	Trispot de 60 cm
Arc sans viseur : U21 -S1-S2-S3	Trispot de 40 cm	Trispot de 40 cm
Arc à poulies : U15 – U18 – U21	Trispot de 40 cm	Trispot de 40 cm
Arc classique : S1-S2- S3 Arc à poulies : S1-S2-S3	Trispot de 40 cm	Trispot de 40 cm

5 – Remise des prix

Pour les catégories qui n'ont qu'un seul archer sélectionné, la remise des prix aura lieu à l'issue des tirs de classement.

Pour les autres catégories, elle prendra place à l'issue des phases finales de chaque catégorie.

6 – Pré-inscriptions, règlement du championnat, classements, liste des archers sélectionnés :

<http://www.tiralarc92.com>